



URGENT :

Demande de Bourse Nationale Collège pour 2017-2018

RETOUR OBLIGATOIRE DU COUPON DE REPONSE CI-APRES

POUR LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 AU PLUS TARD SANS FAUTE AU SECRETARIAT SVP-MERCI

Votre enfant est collégien pendant l'année scolaire 2017-2018 et si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant (voir barème au verso), vous pouvez bénéficier d'une Bourse de Collège.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

① Vous souhaitez faire une demande de Bourse de Collège ?

La Bourse de Collège a pour but de vous aider à assumer une partie des frais de scolarité de votre enfant qui est scolarisé au collège.

Vous avez à votre disposition un simulateur de droit à l'obtention de bourse à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.htm#Le_simulateur_de_bourse_de_college

② Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une Bourse Collège ?

La Bourse de Collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille :** c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur votre **avis d'impôt sur le revenu**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2016

**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2015**

- 2) la situation familiale :** le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

③ Comment est calculé le montant de la bourse de Collège ?

L'Établissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

NB : Dans le cas où votre situation s'est détériorée depuis 2015 (décès, divorce, RMI, chômage, diminution de salaire, ...), il convient de tenir compte de votre nouvelle situation financière. Celle-ci doit obligatoirement faire l'objet de justificatifs (photocopies des avis de paiement des pensions, des indemnités Pôle Emploi et/ou Sécurité Sociale, de l'extrait de jugement de divorce, des 3 dernières fiches de paie...)

ATTENTION : En cas de décès, divorce, séparation, pacs, remariage : les 2 feuilles d'imposition demandées sont : l'une concernant le couple OU l'autre le parent seul. En cas de garde alternée : les avis d'imposition des deux parents. En cas de concubinage : les avis d'imposition du responsable légal et de son-sa conjoint-e.

NB : les avis d'imposition ne faisant figurer aucun enfant à charge ne seront pas recevables.

FORMALITES A ACCOMPLIR

① Après avoir pris connaissance des conditions d'attribution, **remplir et retourner obligatoirement au SECRETARIAT le talon ci-après pour le VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 dernier délai.**

② Si vous pouvez bénéficier de cette bourse, nous vous transmettrons alors un dossier de demande de bourse (par l'intermédiaire de votre enfant) que vous devrez remplir, signer, accompagner des éléments demandés et retourner au collège (par l'intermédiaire de votre enfant) **pour le lundi 25 septembre 2017 dernier délai.**

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES COLLEGE EN 2017-2018**

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2016 – sur les revenus de l'année 2015)

	Nombre d'Enfants à Charge	ECHELON 1	ECHELON 2	ECHELON 3
		105 EUROS	288 EUROS	450 EUROS
Plafond annuel à ne pas dépasser en fonction de votre revenu fiscal de référence (en Euros)	1 enfant	14 955	8 084	2 852
	2 enfants	18 406	9 950	3 511
	3 enfants	21 857	11 815	4 169
	4 enfants	25 308	13 682	4 827
	5 enfants	28 760	15 547	5 485
Montant annuel de la prime d'internat accordée aux futurs élèves boursiers internes : 258 €uros				



**Coupon à renvoyer ou à rapporter OBLIGATOIREMENT au SECRETARIAT du collège
pour le vendredi 8 septembre 2017 SANS FAUTE ! SVP-MERCI**

Mme / M.

Parent(s) deniveau

a-ont pris connaissance de la circulaire concernant la **Bourse Nationale Collège**.

- Elle/Il - Ils peut-peuvent prétendre ⁽¹⁾	bénéficier de cette aide. (1)
- Elle/Il - Ils ne peut-peuvent pas prétendre ⁽¹⁾	

Date et Signature(s) obligatoires

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

